

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 6 décembre 1950.-

N° 3377/Just.

-----

Objet:  
Crédit entretien  
détenus.-

Monsieur le Chef de Service,



Subsidiairement à mon télégramme n°09105/Just.  
j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me subdéléguer  
un crédit supplémentaire de 13.000 frs. pour me permettre  
d'imputer jusque fin décembre 1950, les dépenses engagées  
à charge du crédit BO 1950 Art.19. Cette augmentation de  
dépenses provient de la hausse très sensible des vivres in-  
digènes (la farine de manioc et les haricots qui coûtaient  
au début de l'année respectivement 1,60 fr. et 1,40 f. le  
Kgs, ont atteint dans le courant du 2e semestre le prix de  
2 fr. et 3,50 fr. à 4 frs. le Kgs.)-.

Le s/Gestionnaire de Crédits,  
P.O. Le Gardien de Prison, CH.LEES,

Monsieur le Chef du Service  
du Contentieux et de la Justice,

à

U S U M B U R A.-

-----